



Jugée à une date qui n'est pas celle de la convocation

Par **sterennca**, le **09/02/2017** à **18:09**

Bonjour,

Je vous explique, il y a quelques mois des gendarmes se présentent pour me remettre une convocation en justice je signe le papier que l'on me transmet une audience est prévue le 09/03/2017, suite à ça je me prépare pour cette audience, et le 09/02/2017 j'apprends que je me suis fait jugée et condamnée en étant absente avec 1 mois d'avance sans pouvoir me défendre.. Que dois-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse